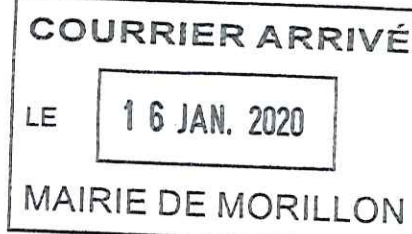


Vincent BIAYS
urbaniste
101, rue d'Angleterre
73000 Chambéry
06.80.01.82.51
vincent.biays@orange.fr
Siret : 335 214 698 00086 - NAF : 7111Z



Aménagement du secteur de la Pusaz - démarche de participation dynamique avec les habitants - Réunion du 07 janvier 2020

Participants :

LAPLACE J-L, PEREIRA J., DENANBRIDE G., AVIGNON R., PERRET M-C., COQUEUGNIOT C., VERNERET P., LALLIARD M., FATRAS J., GUILHEN V., DENERIAZ A., BIOLLAY D., BIANCO A.

Ordre du jour : ateliers thématiques - synthèse des interventions

► Infos d'ordre général :

- Mairie : préemption communale en cours sur la parcelle 515 à la Pusaz. Faut-il également envisager une préemption sur la parcelle 3596 au Badney qui est en vente ?
- Une participante évoque le désir de faire un projet avec des ambitions fortes, de définir un projet de vie de village qui réponde à la question : qu'est ce qu'on a envie de faire ensemble ?

► Thématique des déplacements

- Déviation courte est loin d'être parfaite mais présente l'intérêt de bloquer la circulation qui vient à la télécabine depuis le bas de vallée. Permet également de couper la circulation dans le coeur du village en cas de besoin.
- Une position évoque la possibilité d'étudier un tracé sur le talus de la plaine (pas d'enjeux agricole) qui rejoindrait le chemin rural "du 36".
- Désir de voir le contournement sortir après le carrefour du Verney.
- Besoin de faire une étude de mobilité dans l'ensemble de la vallée. Ce sujet est un point faible identifié du point de vue de la satisfaction de la clientèle touristique.
- Remettre en route la ligne de tram pour se connecter au Léman Express ?
- Nécessité de quantifier les flux de circulation pour argumenter les choix du schéma des déplacements.
- Pas de trottoirs sur la route des Grands Champs.
- Difficultés des déplacements à vélo.
- Pouvoir circuler en sécurité à pied entre les différents points d'animation de la commune. Par exemple : difficulté d'accès au Giffre depuis le village.
- Envisager une exploitation de la télécabine sur des tranches horaires allongées pour relier les Esserts et ses 8.000 lits à la centralité, pour alimenter en clientèle les futurs équipements et pour faire vivre le village.



- Problème global d'accès au lac bleu et de sécurisation du parking (étude faite).

► **Thématique logement**

- Besoins avérés en logements locatifs et en accession + logements pour saisonniers.
- Atout du site : propriété foncière communale importante permettant de faciliter la réalisation des logements aidés.
- Problématique de la rénovation du parc immobilier touristique ancien qui ne correspond plus à la demande.
- Manque de lits touristiques qualitatifs (surface, équipement ...).

► **Thématique centralité**

- Centralité = vie autour de commerces sans les nuisances des voitures.
- Communauté d'intérêt entre les habitants et les touristes pour une qualité de vie partagée.

► **Thématique des équipements**

- Gros déficit d'équipements. Il manque prioritairement:
 - un espace nuit pour les jeunes
 - des services aux familles
 - des équipements et animations pour l'après-ski
 - des salles d'animation
 - une salle polyvalente
 - un office de tourisme
 - une salle d'attente pour les groupes qui attendent les cars (à intégrer dans la salle polyvalente?)
- Sur la problématique spécifique de l'école, un consensus se dégage pour affirmer que l'emplacement le plus opportun serait le Badney : facilité d'accès dans le futur plan de déplacement, possibilité de mutualiser certains espaces hors périodes d'école (garderie ...), proximité de la centralité tout en bénéficiant d'espaces et de dégagements ...
- Créer un vaste espace d'animation, de détente, de loisirs entre le lac bleu et la télécabine.

► **En guise de synthèse**

Les participants tombent d'accord sur la vocation à donner aux 2 principaux sites de développement.

- Vocation du secteur de la Pusaz : espace public, commerces et services, logements permanents, petits équipements publics (OT, salle des associations ...)
- Vocation du secteur du Badney : gros équipements publics (école, salle polyvalente, activités après ski) + parkings (en sous-sol ?). Volonté de conserver le bâtiment communal du Badney : vocation à définir.
Les parcelles à l'arrière du Badney n'ont pas vocation à rester en stationnements. Elles seraient destinées à l'extension du Badney et/ou à des constructions neuves



► **La suite de la démarche :**

- Réunion du 31 janvier à 14 heures : ateliers « cartes-sur-tables » pour étudier les différents types de solution (ateliers de co-conception de l'aménagement)

Le travail collectif autour des plans permettra de pratiquer de manière créative un exercice de conception urbaine. Plusieurs groupes étudient simultanément, sur plusieurs échelles, le même site ou des parties différentes. Chacun est encouragé à présenter ses idées en dessinant. En fin d'atelier, la composition graphique est mise au propre avec des couleurs et accompagnée par la légende des orientations proposées.



